

Paris, le 22 novembre 2022

Communiqué de presse

Cap sur les finances des communes et intercommunalités en 2021

Les finances du bloc communal à l'épreuve des crises, situation d'ensemble et disparités individuelles



Dans le cadre du 104^{ème} congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France, et à la demande de l'AMF, l'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales (OFGL) dresse un état des lieux des finances du bloc communal en 2021, en insistant sur les thématiques en lien avec l'actualité et en illustrant les disparités individuelles. Cette étude, qui constitue par ailleurs le 18^{ème} numéro de la collection *Cap sur* de l'OFGL, aboutit à plusieurs constats :

- **Le volume d'intervention des communes et groupements à fiscalité propre est important, avec un niveau de dépenses consolidées hors remboursements de dette de 148 Md€.** Depuis 2015, ces dépenses ont crû en moyenne de 0,6% par an en euros constants.
- **Les charges énergétiques directes atteignent 3,7 Md€ en 2021, soit 56 €/hab.** En moyenne, sur les budgets principaux, **une hausse de ces charges de 10% équivaut à une perte de 4,3% d'épargne nette pour les communes et de 1,6% pour les groupements**, toutes choses égales par ailleurs. Ce constat explique pourquoi les hausses actuelles et futures des prix de marché suscitent de vives inquiétudes.
- Après un fort repli en 2020, les **investissements** sont mieux orientés en 2021, avec un **volume total de 38,3 Md€ en progression de 2,6% à prix constants**, ce qui est atypique pour une année post-électorale.
- Le niveau moyen **2021 de l'épargne brute** (solde entre les recettes et dépenses de fonctionnement) **est en euros constants revenu à un niveau comparable à celui de 2019, avant la crise Covid.** Ce constat général masque cependant des disparités de situations individuelles puisque près d'une commune sur deux enregistre un taux d'épargne brute 2021 inférieur à celui de 2019.

- Sur 2020-2021, le **coût net de la crise Covid** pour le bloc communal, avant prise en compte des aides ciblées de l'Etat, est **estimé à 3,2 Md€**, mais se réduit de moitié en 2021 par rapport à 2020.
- L'année 2021 marque un tournant dans la structure des ressources fiscales du bloc communal compte tenu de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. **Le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties devient central** (42% des ressources fiscales, contre 26% en 2020) et la TVA fait son apparition pour la Ville de Paris et les groupements à fiscalité propre.
- **L'encours de dette total du bloc communal est de 119,4 Md€ en 2021**. Hors Paris, il a **baissé de 8,8% pour les communes** depuis 2015, et à l'inverse a **augmenté de 22% pour les groupements à fiscalité propre**, pour une faible hausse globale de 2,6% sur 6 années (+2,9 Md€). En parallèle, les dépôts au trésor de fin d'année ont fortement progressé, +50% sur la période, pour atteindre plus de 43 Md€ en 2021. Ce résultat peut s'expliquer par des réflexes de précaution générés par l'existence d'incertitudes financières fortes et par des niveaux de taux d'intérêt très bas.

Pour conclure, le **Président de l'OFGL, André Laignel**, souhaite attirer l'attention de chacun sur le poids des inquiétudes quant à la capacité du bloc communal à assumer dans les années à venir les investissements nécessaires (défis environnementaux, modernisation des services publics...), en raison des effets prix importants et des marges d'autofinancement dont les perspectives sont incertaines.

Cap sur les finances des communes et intercommunalités en 2021, n°18 :

www.collectivites-locales.gouv.fr/ofgl (partie « Collection Cap sur »)

Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales (OFGL) :

www.collectivites-locales.gouv.fr/ofgl

Plateforme de données partagées de l'OFGL : <https://data.ofgl.fr/>